

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 28 AOÛT 2023 À 18H30

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle 101 de l'Hôtel de ville le lundi 28 août 2023 à compter de 18h30 sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance extraordinaire :

Madame Nancy Anglehart, conseillère Madame Marie-Andrée Côté, conseillère Madame Sandra Langlois, conseillère Monsieur Christian Grenier, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

Absent:

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

2023-08-234 1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 18h30 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et à Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

2023-08-235 2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2023-08-236 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Constatation du quorum
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Adjudication de contrat Acquisition de fourniture d'abrasif de voirie saison 2023-2024
- 5. Adjudication contrat archéologie lié au corridor des nations Site du Banc-de-pêche
- 6. Affaires nouvelles
- 7. Période de questions
- 8. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2023-08-237 4. ADJUDICATION DE CONTRAT - ACQUISITION DE FOURNITURE D'ABRASIF DE VOIRIE SAISON 2023-2024

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville pour l'achat d'abrasif de voirie pour la saison 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a invité 2 soumissionnaires par le biais d'appel d'offres de gré à gré dont Léonard Loisel et fils Inc. et la firme DJL Agence Carrières Gaspésie:

• **Léonard Loisel & fils inc.** pour un volume de 1,000 tonnes d'abrasif chargé, livré à l'ancien l'aréna, redevance incluse pour une valeur de 26 500\$ avant taxes de ventes ;

• **DJL Agence Carrière Gaspésie** – **New-Richmond** pour un volume de 1,000 tonnes d'abrasif chargé, redevance incluse livré à New-Richmond pour une valeur de 30,790\$ avant taxes de ventes ;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'OCTROYER le contrat de fourniture d'abrasif de voirie à la firme Léonard Loisel & fils inc.. d'un montant de 26 500 \$ avant taxes et livraison incluses;

D'AUTORISER le directeur général via le service de la comptabilité à émettre un paiement de **30,468.38 \$ taxes incluses** à **Léonard Loisel & fils inc.** après réception de la marchandise.

2023-08-238 5. ADJUDICATION CONTRAT SERVICE ARCHÉOLOGIQUE - CORRIDOR DES NATIONS AU SITE DU BANC-DE-PÊCHE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec autorise l'installation de la station d'interprétation du patrimoine portant le nom de « Corridor des nations » sur le site patrimonial classé, conditionnellement à la réalisation d'un inventaire archéologique prenant la forme de sondage de manière à couvrir l'ensemble des secteurs à excaver, préalablement à la réalisation des travaux d'installation de la station;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la ville de Paspébiac doit avoir recours aux services professionnels d'archéologie et que le conseil a adopté la résolution 2023-08-229;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a invité 3 soumissionnaires par le biais d'appel d'offres de gré à gré dont :

- La Horde patrimoine appliqué ; 43 690 \$ avant taxes
- Ethnoscop: 11 291 \$ avant taxes
- Artefact urbain; 10 290 \$ avant taxes

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'OCTROYER le contrat de réalisation d'un inventaire archéologique à la firme **Artefact Urbain** pour un montant de **10 290 \$ avant taxes** ;

D'AUTORISER le directeur général via le service de la comptabilité à émettre un paiement de 11,830.93 \$ taxes incluses à la firme Artefact Urbain.

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

7. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Aucune.

2023-08-239 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la séance soit levée. Il est 19 h.

Marc Loisel, maire	Daniel Langlois, directeur général et greffier